



## **Des mesures d'urgence déconnectées des attentes qui ne peuvent pas être un solde de tout compte**

**L'UNSA Fonction Publique prend acte des mesures annoncées par Stanislas Guérini, ministre de la Fonction Publique mais ne peut s'en satisfaire. Si ce sont bien des mesures d'urgence, elles ne peuvent pas être les seules réponses salariales pour 2023 et 2024.**

Après le conflit sur les retraites, l'UNSA Fonction Publique avait demandé au ministre des mesures d'urgence sur le pouvoir d'achat des agents publics.

Avec 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le gouvernement ne couvre pas l'inflation (5,1 % sur un an).

Avec 5 points d'indice qui représentent 24,61 €, le gouvernement fait le choix d'une mesure identique pour tous les agents. Mais parce qu'elle ne sera effective que le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'UNSA estime d'ores-et-déjà qu'elle ne pourra ni être un solde de tout compte pour 2023 ni être la seule augmentation de l'année 2024 !

Le gouvernement répond à la demande de l'UNSA Fonction Publique d'une réévaluation en urgence des bas de grilles de rémunération des agents des catégories C et B afin de garantir les évolutions et les progressions de carrières de ces agents et répondre à l'aplatissage des grilles consécutives aux hausses du minimum de traitement liées à l'augmentation du SMIC.

La prime « one shot », proche de la « prime macron » des salariés du privé, annoncée lors de cet échange, ne concernera pas tous les agents. Elle permettra un léger coup de pouce pour la moitié des agents de l'Etat et de l'hospitalière, ceux dont le salaire est inférieur à 3 250 €. L'UNSA demande à tous les employeurs territoriaux de prendre les délibérations permettant de la verser à tous leurs agents.

L'UNSA rappelle qu'elle préfère nettement des hausses de salaires exprimées en points d'indice. En effet, c'est bien le salaire de base qui doit être revalorisé pour reconnaître l'activité et pour les fins de carrière, c'est bien l'indice de traitement qui définit le montant de la pension de retraite.

L'UNSA Fonction Publique estime que l'ensemble de ces annonces ne peut-être qu'une première série de réponses pour 2023. Elle demande une nouvelle conférence salariale.

De plus, l'UNSA Fonction Publique demande l'ouverture rapide du chantier sur les rémunérations et les carrières afin de pouvoir redonner des perspectives à tous les agents publics et retrouver une part de l'attractivité à la fonction publique. Investir dans la fonction publique, c'est investir pour l'avenir du pays.

*Bagnolet, le 12 juin 2023*

*Luc Farré - Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique*

Contact presse : Angiocom - Erwan Lemerrier - 06 42 31 02 80 - [elemerrier@angiocom.fr](mailto:elemerrier@angiocom.fr)